

# COMPTE RENDU

## CONSEIL MUNICIPAL

### DU 29 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le 29 juin, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 16 juin 2020, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

**PRESENTS** : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, Mme Sylvie CARON-DESPRES, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Richard DOUDET, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

**ABSENTS EXCUSES** : M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT.

**POUVOIRS DE VOTE** : M. Jean-Yves DESBORDES à Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT à Mme Sophie BAZO.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Sylvie CARON-DESPRES.

Le compte rendu du conseil municipal du 3 juin 2020 a été adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal a :

- Décidé à l'unanimité de l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2019 au budget primitif 2020 comme suit :
 

1°) Constatation du déficit d'investissement (Ligne 001)	<b>318 508,51 €</b>
2°) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (Crédit du compte 1068 sur le B.P. 2020) .....	<b>250 808,51 €</b>
3°) Excédent de fonctionnement reporté (Ligne 002 du B.P. 2020) .....	<b>678 371,95 €</b>
  
- Décidé à l'unanimité de l'affectation des résultats 2019 du budget annexe assainissement au budget Commune 2020 comme suit :
 

1°) Constatation du déficit d'investissement (Ligne 001)	<b>228 902,43 €</b>
2°) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (Crédit du compte 1068 sur le B.P. 2020) .....	<b>161 202,43 €</b>
3°) Excédent de fonctionnement reporté (Ligne 002 du B.P. 2020) .....	<b>1 138 097,79 €</b>
  
- Donné acte au Maire de la présentation de l'état des indemnités brutes perçues par les conseillers municipaux :

Qualité	Montant de l'indemnité mensuelle brute en euros
Maire	1 906,58 €
Adjoints	731,60 €
Conseiller municipal titulaire d'une délégation	233,36 €

- Adopté à la majorité de 20 voix pour et 3 abstentions (M. COLOMBET, Mme MALISSEN, M. SANSONNET) le budget primitif pour 2020, qui peut se résumer comme suit :

**Section de fonctionnement :**

Recettes de l'exercice :	2 361 400,00 Euros
Excédent antérieur reporté (compte 002) :	1 138 097,79 Euros
<b>Total de recettes :</b>	<b>3 499 497,79 Euros</b>
<b>Total des dépenses :</b>	<b>3 499 497,79 Euros</b>

**Section d'investissement :**

Restes à réaliser en recettes :	274 500,00 Euros
Recettes de l'exercice (dont autofinancement) :	1 934 650,22 Euros
<b>Total des recettes d'investissement :</b>	<b>2 209 150,22 Euros</b>
Restes à réaliser en dépenses :	206 800,00 Euros
Dépenses de l'exercice :	1 773 447,79 Euros
Déficit antérieur reporté (compte 001) :	228 902,43 Euros
<b>Total des dépenses :</b>	<b>2 209 150,22 Euros</b>

- Décidé à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition et de maintenir ceux de 2018 :

	<b>Taux votés pour 2020</b>
<b>Taxe foncier bâti</b>	17,66 %
<b>Taxe foncier non bâti</b>	65,54 %

- Voté à l'unanimité les subventions aux associations, comme suit :

	<b>Voté 2020</b>
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES	7 150,00 €
SUBVENTION VOYAGE CM2	1 950,00 €
4 L TROPHY	300,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>9 400,00 €</b>

En ce qui concerne la somme de 7 150,00 euros, il est convenu que celle-ci sera répartie ultérieurement entre les différentes associations, sur proposition de la commission de la vie associative.

- Décidé à l'unanimité de créer 2 postes d'adjoint technique non permanents pour besoin saisonnier pour assurer l'entretien des locaux pendant l'été.
- Décidé à l'unanimité de créer 3 postes dans la filière technique (technicien, agent de maîtrise principal et agent de maîtrise) dans le cadre du recrutement d'un(e) responsable des services techniques.

- Décidé à l'unanimité de créer un emploi contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (encadrement des enfants de la maternelle pendant la pause méridienne).
- Décidé à l'unanimité de créer un emploi contractuel sur un emploi permanent dans l'attente du recrutement d'un(e) responsable du restaurant scolaire.
- Décidé à l'unanimité de diminuer le loyer de l'appartement duplex au-dessus de la brasserie de 750 à 700 €.
- Décidé à l'unanimité de solliciter le Conseil départemental pour obtenir une subvention pour les travaux d'installation d'une ventilation dans 2 salles de classe situées en rez de jardin et d'une climatisation dans la garderie et la salle des maîtres de l'école élémentaire Jules Verne.  
Montant des travaux estimé à 7 560,40 € HT soit 9 072,48 € TTC.
- Décidé à l'unanimité de solliciter le Conseil départemental pour obtenir une subvention pour les travaux de pose de caniveaux rue du Boulou.  
Montant des travaux estimé à 5 459,60 € HT soit 6 551,52 € TTC.
- Décidé à l'unanimité de solliciter le Conseil départemental pour obtenir une subvention pour les travaux de réfection de chaussée au carrefour des rues Jean Giraudoux et Jean Giono.  
Montant des travaux estimé à 17 079,00 € HT soit 20 494,80 € TTC.
- Décidé à l'unanimité de solliciter l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour obtenir une subvention pour les travaux d'installation d'une ventilation dans 2 salles de classe situées en rez de jardin et d'une climatisation dans la garderie et la salle des maîtres de l'école élémentaire Jules Verne.  
Montant des travaux estimé à 7 560,40 € HT soit 9 072,48 € TTC.
- Décidé à l'unanimité de solliciter l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour obtenir une subvention pour les travaux d'aménagement de la rue Jean Ferrat.  
Montant des travaux estimé à 930 871 € HT soit 1 117 045,20 € TTC.
- Décidé à l'unanimité d'adhérer au groupement de commandes pour la maintenance et l'exploitation des équipements thermiques et de ventilation initié par le Syndicat Energies Haute-Vienne.
- Proposé à l'unanimité une liste de 32 noms au Directeur Régional des Finances Publiques pour constituer la commission communale des impôts directs :

	<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
<b>Taxe d'Habitation</b>	<b>THOUVENIN Michel</b> 21 rue Jean Giono 87110 BOSMIE L'AIGUILLE	<b>PEYRAT Robert</b> 2 rue du Boulou 87110 BOSMIE L'AIGUILLE
	<b>CLOAREC Jean-Yves</b> 6 bis rue des Palennes 87110 BOSMIE L'AIGUILLE	<b>RESTOUEIX Liliane</b> 14 rue du Bastier 87110 BOSMIE L'AIGUILLE
	<b>FRUGIER Odile</b> 13 rue de Jumilhac 87110 BOSMIE L'AIGUILLE	<b>COUTURIER Yves</b> 32 rue de la Salesse 87110 BOSMIE L'AIGUILLE

	<b>GUILLAT Christine</b> 12 rue de Banneix 87110 BOSMIE L'AIGUILLE	<b>DEVALETTE Jean Pierre</b> 9 rue du Boucheron 87110 BOSMIE L'AIGUILLE
<b>Foncier Bâti</b>	<b>JARRY Maurice</b> 22 rue Jean Giraudoux 87110 BOSMIE L'AIGUILLE	<b>LAMOURE Georges</b> 12 rue du Bastier 87110 BOSMIE L'AIGUILLE
	<b>PETIT Pierre</b> 34 rue de la Salesse 87110 BOSMIE L'AIGUILLE	<b>MOIRAND Michelle</b> 41 rue de Nexon 87110 BOSMIE L'AIGUILLE
	<b>FROIDEFOND Jean Pierre</b> 10 rue Jean Glono 87110 BOSMIE L'AIGUILLE	<b>JOACHIM Bernard</b> 59 rue de Beynac 87110 BOSMIE L'AIGUILLE
	<b>TIGOULET Guy</b> 8 rue Haut Viblac 87110 BOSMIE L'AIGUILLE	<b>DUCHIRON René</b> 7 rue du Rider 87110 BOSMIE L'AIGUILLE
	<b>SIRONNEAU Henri</b> 2 rue Raoul Pugnot 92120 MONT -ROUGE (Propriétaire de bois)	<b>SIRONNEAU Paul</b> 1 avenue Kennedy 30130 PONT SAINT ESPRIT (Propriétaire de bois)
	<b>FAUCHADOUR Marie</b> 6 allée des Forgerons 87110 BOSMIE L'AIGUILLE	<b>GOURCEROL Lucien</b> 1 rue du Rider 87110 BOSMIE L'AIGUILLE
	<b>DUJACQUES Claude</b> 9 rue Anatole France 87110 BOSMIE L'AIGUILLE	<b>NEXON Anne-Marie</b> 5 rue de Viblac 87110 BOSMIE L'AIGUILLE
<b>Foncier Non Bâti</b>	<b>FAUCHER Thierry</b> 87170 ISLE	<b>BROUSSAUD Jean François</b> Allée du Boucheron 87110 BOSMIE L'AIGUILLE
	<b>FRALIN Daniel</b> 57 rue de la Résidence- 87110 BOSMIE L'AIGUILLE	<b>GUIRAUDOU Jean-Marie</b> 5 allée des Coquelicots 87110 BOSMIE L'AIGUILLE
	<b>ROUX Jacques</b> Rue de la Briance 87110 BOSMIE L'AIGUILLE	<b>GOUJAUD Jean-François</b> 12 rue de Beynac 87110 BOSMIE L'AIGUILLE
	<b>BARRIERE Nadine</b> 6 rue du Rider 87110 BOSMIE L'AIGUILLE	<b>DURAND Bernadette</b> Impasse des Tourterelles 87110 BOSMIE L'AIGUILLE
	<b>FORT Monique</b> 2 rue du Rider 87110 BOSMIE L'AIGUILLE	<b>NONY Bruno</b> 20 rues des Palennes 87110 BOSMIE L'AIGUILLE
<b>Taxe Professionnelle</b>		

- Décidé à l'unanimité que la commission de contrôle des listes électorales serait composée comme suit :

<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
Isabelle GAUD	Florian CAMPOURCY
Pierre-Bernard PETITCOLIN	Isabelle MONTAGNE
Jean-Claude SAINTONGE	Jean-Yves DESBORDES
Christian SANSONNET	Alexandra MALISSEN
Pierre COLOMBET	Sylvie CARON-DESPRES

- Décidé à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer une convention avec le conseil de l'ordre des avocats pour la mise en œuvre d'un point d'accès gratuit au droit dans les locaux de la Commune.

Questions diverses :

- C. SANSONNET, conformément au règlement intérieur du Conseil municipal, a posé une question écrite : pourquoi le compte rendu transmis aux conseillers municipaux et affiché dans le panneau situé place Pédralba, n'est pas identique celui mis en ligne sur le site internet.  
Réponse : sur le site internet, seules les délibérations sont mises en ligne, cependant le prochain compte rendu sera également mis en ligne sur le site internet.
- R. DOUDET informe les conseillers de la distribution de la lettre de remerciements COVID.
- S. BAZO fait un bref compte-rendu des conseils d'écoles.
- J.C. ARTIAGA informe les conseillers de la tenue du forum des associations salle Bizet le 4 septembre 2020 si les conditions sanitaires le permettent.
- G. ROQUES fait un bref compte-rendu de l'installation de la commission communautaire «urbanisme – aménagement du territoire» (révision du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).
- F. CAMPOURCY fait un bref compte-rendu de la commission communautaire «environnement-déchets».
- I. GAUD fait un bref compte-rendu de la commission communautaire «développement économique – tourisme».
- C. SANSONNET regrette qu'aucun poste dans aucune commission n'ait été proposé aux élus d'opposition.
- A. MALISSEN demande si suite à la construction du nouveau lotissement rue de la Salesse, une aire de jeux sera installée dans le secteur de la Salesse – Lestrade.  
Réponse négative du Maire : c'est un lotissement privé, mais une nouvelle aire de jeux sera installée en centre bourg.  
Elle demande également s'il y aura une concertation avec les associations dans le cadre de l'étude pour la construction de nouveaux vestiaires au stade.  
Réponse du Maire : bien-sûr comme pour tous les projets structurants.
- P. COLOMBET rebondit sur les propos de C. SANSONNET.
- M. TERRACOL informe les conseillers qu'elle a assisté à l'assemblée générale du Conservatoire Intercommunal de l'Ouest de Limoges.
- C. DUTHU-FILLOUX informe les conseillers de la poursuite du marché hebdomadaire du mercredi, et annonce que si les conditions sanitaires le permettent un marché de pays aura lieu le 29 août prochain et qu'il sera suivi d'un feu d'artifices.
- M.F. TALLANDIER se félicite de l'avancée des travaux d'entretien des espaces verts de la Commune.

A Bosmie-L'Aiguille, le 2 juillet 2020

La secrétaire de séance

Sylvie CARÓN-DESPRES

